

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

Compte rendu de la séance du 16 juin 2014

Nombre de

Séance du 16 juin 2014

membres en
exercice: 43

L'an deux mille quatorze et le seize juin à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la salle des fêtes de l'Épine aux Bois, sous la présidence de Monsieur Georges FOURRÉ

BÉZU LE GUERY : GUYON Philippe

CHARLY SUR MARNE : FOURRÉ Georges — NAUDÉ Marie-Josèphe — DIDIER Gérard — HERDHUIN Jacques

CHÉZY SUR MARNE : BÉREAUX Jean-Claude — RIBOULOT Marie-Christine — REY Marc-Hervé

COUPRU : CLOBOURSE Elisabeth

CROUTTES SUR MARNE : BINCZAK Lucette — BIAUDÉ James

DOMPTIN : LUQUIN Emeric

ESSISES : TRÉHEL Christian

LA CHAPELLE SUR CHÉZY : LOISEAU Patricia — RICADA Jean

L'ÉPINE AUX BOIS : FÉTY Michel

LUCY LE BOCAGE : SOWA-DOYEN

MARIGNY EN ORXOIS : DREVET Jean-Jacques — BELLANGER Damien

MONTFAUCON : SENDRON Monique — BRUNEAUX Henri

MONTREUIL AUX LIONS : DEVRON Olivier — CHARLES-ALFRED Catherine

NOGENT L'ARTAUD : VAN LANDEGHEM Jeannine — HOURDRY André — LE TALLEC Christelle — DUCLOS Dominique — HENNEQUIN Sylviane

PAVANT : CASSIDE Olivier — PÉRICART Jean-Pierre

ROMENY SUR MARNE : PLANSON Annette

SAULCHERY : PAUDIÈRE Claude — COSTES-GAILLARD Régine

VENDIÈRES : MARION Guy

VEUILLY LA POTERIE :

VIELS-MAISONS : LETENDRE Sylvain

VILLIERS SAINT DENIS : PLATEAUX Jean — MÉTIVIER Annie

Elus ayant donné pouvoir : Claude LANGRENE à Marie-Josèphe NAUDE, Marie FOURRE-SANCHEZ à Georges FOURRE, Pierre BOURGEOIS à Annette PLANSON, Chantal HOCHET à Jean PLATEAUX

Excusés: BERNON Roger — LAPLAIGE Virginie

Ordre du jour

- Intervention du Capitaine Ventribout
- Approbation des comptes rendus des 25/04 et 07/05/2014
- Fixation des indemnités du percepteur
- Fixation du tarif des repas pour les communes du regroupement de Domptin et Villiers Saint Denis
- Décisions Modificatives budgétaires
- Rythmes scolaires : participation des communes hors C4
- Demande de subvention à l'agence de l'eau : Etudes à la parcelle
- Mission locale : complément de subvention
- Renouvellement de l'adhésion à Aisne Initiative et à l'ADA
- MAPA: choix de l'entreprise pour la rénovation du sol souple extérieur de la crèche
- Lancement de l'appel d'offres des repas
- Désignation de deux délégués au SACAB dans le cadre de la représentation - substitution relatif à la compétence ANC
- Réparation du terrain d'accueil des gens du voyage à Chézy sur Marne
- Demande de subvention CDDL
- Création de postes
- Questions diverses

Monsieur Fourré remercie Monsieur Féty Michel d'accueillir le conseil communautaire à L'Épine aux bois.

INTERVENTION DU CAPITAINE VENTRIBOUT

Monsieur Fourré rappelle aux élus qui étaient là à la précédente mandature que la Communauté de Communes avait mis en place un dispositif nommé : **"Un doute, une inquiétude, je fais le 17"**.

Il indique que le capitaine Ventrabout a demandé d'intervenir ce soir afin de proposer un élargissement du dispositif.

Le Capitaine Ventrabout souhaite élargir ce processus à l'ensemble du territoire, ce qui lui paraît pertinent.

Il précise qu'il y a quelque temps, ce dispositif était appelé **"voisins vigilants"**.

Il précise que ce protocole repose sur le bon sens des citoyens. La gendarmerie demande de favoriser l'appel au 17 car ils sont très peu avisés de ce qui se passe.

Les gens n'ont pas ce réflexe car il y a un sentiment de délation. Monsieur Ventrabout dit que cela s'appelle de la citoyenneté et de la solidarité avec son voisin.

D'autres n'appellent pas car leur appel aboutit à Laon.

Quand on appelle à Laon, les gendarmes ne font que cela, ils ont un écran devant eux, les véhicules sont géolocalisés et ils envoient les équipes les plus proches du fait signalé.

Le 17 est bien plus efficace que d'appeler la brigade de proximité. L'intérêt du 17, c'est la rapidité de l'intervention. Un appel à la brigade met plus de temps.

Il est proposé de signer une convention avec les élus et de prévoir de mettre un panneau **«voisins vigilants»**.

Après l'intervention du Capitaine Ventrabout, Monsieur Fourré propose d'ajouter à l'ordre du jour quatre délibérations relatives :

- au lancement du MAPA pour la réalisation des travaux de réparation de l'espace multi-accueil
- au rapprochement de notre région à celle de la Champagne,
- au règlement par Monsieur Plateaux d'un billet de train pour un agent
- l'augmentation du montant de la régie d'avances pour les camps ados

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 25/04 ET 07/05/2014

Monsieur Fourré propose d'adopter les comptes rendus des conseils communautaires des 25 avril et 07 mai 2014.

Il demande si les élus ont des remarques à formuler.

Madame Clobourse demande que l'on retire du compte rendu de conseil communautaire du 25 avril 2014 la phrase dans laquelle il est dit que le 1^{er} Vice-Président est chargé de l'environnement et de la redevance incitative. Elle indique que cela n'avait pas été évoqué lors du conseil du 25 avril 2014. Elle précise que le 1^{er} Vice-Président exerce ces missions ne la dérange pas mais cela n'avait pas été précisé.

Monsieur Fourré demande que cette information soit retirée du compte-rendu du 25/04/2014.

Les comptes rendus sont approuvés par les élus présents le jour des conseils précités avec la modification précitée.

FIXATION DES INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires qu'à chaque changement de percepteur, une nouvelle délibération fixant l'indemnité de ce dernier doit être prise car, l'attribution de l'indemnité de conseil du percepteur est intuitu personae.

Il propose de fixer les indemnités à 100% du total du brut.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 de Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités
- Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983

- DECIDE

- de demander le concours du Receveur Municipal pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur

- D'ACCORDER

- l'indemnité de conseil

Ces indemnités seront calculées selon les bases définies aux articles 1 et 4 des arrêtés susvisés et seront attribuées à Madame Sarah Martin, Receveur percepteur

FIXATION DU TARIF DES REPAS POUR LES COMMUNES DU REGROUPEMENT DE DOMPTIN ET VILLIERS SAINT DENIS

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires que les enfants de Bézu le Guéry, Coupru et Lucy le Bocage sont accueillis dans les écoles de Domptin et de Villiers Saint Denis depuis la disparition du SIEM (Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles) de Crouttes sur Marne fin juin 2012.

Les communes concernées ont demandé à la Communauté de Communes d'étudier un tarif périscolaire tenant compte de l'aide forfaitaire accordée pour le repas, par le Conseil Général, pour les enfants provenant des écoles regroupées, ce qui a été accepté par délibération du 04 07 2012.

Les communes concernées par ce tarif sont Bézu le Guéry, Coupru et Lucy le Bocage.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- FIXE à compter du 1er septembre 2014 les tarifs du temps du midi périscolaire pour les familles de Bézu le Guéry, Coupru et Lucy le Bocage des écoles regroupées à 4.21 € pour les sites périscolaires de Villiers Saint Denis et de Domptin

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur Fourré fait savoir que des décisions modificatives budgétaires sont à voter afin de compléter les budgets votés en fonction des besoins qui ont vu le jour depuis.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget principal :

022 (dépenses imprévues) :	- 10 154 €
6288 (autres) :	+ 7 006 €
61523 :	+ 3 148 €
2313 op 36 :	+ 449 €

10222 op 36 :	+ 70 €
1641 :	+ <u>379 €</u>
	+ 449 €

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget annexe du service social :

2183 op 11 :	+ 4 900 €
2184 op 11 :	+ 1 200 €
2188 op 12 :	+ 1 500 €
2188 op 17 :	+ 3 720 €
2183 op 24 :	+ 690 €
2184 op 24 :	+ 5 000 €
2313 op 24 :	+ 9 900 €
2313 op 14 :	+ <u>80 000 €</u>
	+ 106 910 €

10222 op 11	+ 772 €
10222 op 11	+ 977 €
10222 op 12	+ 236 €
10222 op 17 :	+ 586 €
10222 op 24	+ 2 457 €
1323 op 24	+ 4 000 €
1341 op 11	+ 1 224 €
1388 op 17 :	+ 1 239 €
1388 op 14 :	+ 80 000 €
1641	+ <u>15 419 €</u>
	+ 106 910 €

60632 (Divers)	+ 10 000 €
7478 (CAF)	+ 10 000 €

RYTHMES SCOLAIRES : PARTICIPATION DES COMMUNES HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY SUR MARNE

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires que des enfants hors territoire communautaire fréquentent des écoles regroupées du territoire intercommunal.

Dans le cadre de la mise en place NAP avec les nouveaux rythmes scolaires, les élus ont décidé de la gratuité la première année pour les familles, bénéficiant du fonds d'amorçage et de la CAF. Le complément sera pris sur les impôts que perçoit la Communauté de Communes.

Se pose la question des enfants accueillis par le territoire mais dont les parents résident sur hors territoire intercommunal et qui par conséquent ne participent pas fiscalement à ce nouveau service.

Monsieur Fourré rappelle que ces communes devront reverser obligatoirement le fonds d'amorçage et abonder à hauteur d'un montant déterminé par la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne.

Le coût estimé à l'heure pour le fonctionnement de ce service est de 2.23 € par enfant soit un coût annuel de 240 € par enfant.

Le retour du fonds d'amorçage est de 50 € ou 90 € soit à l'heure 0.47 € ou 0.84 € par heure et par enfant.

La CAF donne 0.50 € par heure et par enfant.

Le reste à charge de la collectivité est de 1.26 € ou 0.89 € par heure et par enfant.

----) Délibération adoptée (38 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de demander aux communes hors territoire communautaire dont les enfants participeraient aux NAP mises en place par la Communauté de Communes du canton de Charly sur Marne dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires soit 1.26 € ou 0.89 € par enfant et par heure en fonction qu'elles bénéficient ou pas de la DSR "cible"

- AUTORISE le Président à émettre les titres en conséquence après la fin de chaque cycle défini entre deux périodes de vacances

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU : ETUDES A LA PARCELLE

Monsieur Fourré fait savoir aux conseillers communautaires que sur les communes de Bézu le Guéry et l'Epine aux Bois, de nouveaux usagers se sont portés intéressés pour la réhabilitation de leurs assainissements non collectifs.

Il est par conséquent nécessaire d'engager une troisième tranche et de demander les subventions afférentes pour les usagers qui restent maîtres d'ouvrage.

L'agence de Bassin Seine Normandie subventionne toujours à 60% ce type de travaux.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de demander à l'Agence de Bassin Seine Normandie une subvention pour une troisième tranche de réhabilitation des assainissements non collectifs sur les communes de Bézu le Guéry et l'Epine aux Bois

- DECIDE de demander 60% de subvention sur un montant de travaux de 146 300 € TTC pour la réhabilitation des assainissements non collectifs

- AUTORISE le Président à demander cette subvention

MISSION LOCALE : COMPLEMENT DE SUBVENTION

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires que lors du conseil du 19 mars 2014, la cotisation à la Mission Locale a été reconduite sur la base de 2013 (28 472.40 €), sachant qu'il avait été demandé pour 2014 un montant de 34 799.60 €. La différence est de 6 327.20 €.

Les élus ont agi de la même façon pour la cotisation du Plan d'Insertion par l'Economique (PLIE) liée à la Mission Locale avec une cotisation à part.

Ils ont reconduit sur la base de 2013 (7 276.28 €), sachant qu'il avait été demandé pour 2014 un montant de 15 818 €.

La cotisation à la Mission Locale passe de 1.80 € à 2.20 € par habitant et celle du PLIE de 0.46 € à 100 € par habitant.

Leur but est toujours 50% de réussite pour les gens qui fréquentent la mission locale, ils sont à 40% c'est plus que bien par rapport à d'autres Missions Locales.

Il précise que la vie de la Mission Locale dépend en grande partie des Communautés de Communes car l'Etat se désengage. Ce sont nos concitoyens qui sont touchés. Ce serait dommage de ne pas leur donner ces moyens.

Madame Clobourse dit qu'on démarre en début d'année avec un déficit de 88 000 €. Les élus souhaitent plus de précisions sur les finances de cette structure.

Monsieur Fourré répond que c'est à cause de la masse salariale et que cela devrait se réguler dans le courant de l'année.

Toutefois, une réunion est prévue le 24 juin 2014. Nous avons des représentants qui pourront prendre toutes les informations essentielles.

Madame Clobourse serait d'avis que l'on attende la réunion du 24 juin 2014.

Monsieur Fourré propose de repousser le vote au prochain conseil et indique que le budget sera transmis aux conseillers communautaires avant.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A AISNE INITIATIVE ET A L'ADA

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires que la Communauté de Communes adhère depuis un certain nombre d'années à Aisne initiative et à l'Agence de Développement de l'Aisne (ADA). Ces deux organismes interviennent auprès des entreprises ou des collectivités locales en matière de développement économique et d'aide aux entreprises.

Monsieur Fourré propose le :

* Renouvellement à Aisne Initiative pour 0.20 €/habitant soit 3 097.60 €

* Renouvellement de l'adhésion à l'ADA (Agence de Développement de l'Aisne) soit 1 000 €

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de renouveler l'adhésion à Aisne Initiative.
- AUTORISE le Président à régler la cotisation pour 2014 d'un montant de 3 097.60€.

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'ADA (Agence de Développement de l'Aisne)
- AUTORISE le Président à régler la cotisation pour 2014 d'un montant de 1 000 €.

MAPA: CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RENOVATION DU SOL SOUPLE EXTERIEUR DE LA CRECHE

Monsieur Fourré fait savoir qu'un MAPA pour rénovation de sol souple extérieur de la crèche a été lancé. La commission d'appels d'offres s'est réunie les 22 mai et 16 juin 2014.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de retenir l'entreprise SJE sur la solution de base pour un montant HT de 14 490.00 €
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces du marché

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES DES REPAS

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires que l'appel d'offres lancé en 2010 concernant la fourniture de repas en liaison froide arrive à son terme le 30 juin 2015.

Il est nécessaire de lancer un nouvel appel d'offres en fin d'année 2014 dans la mesure où cet appel d'offres s'effectue dans le cadre d'un appel d'offre européen de fournitures en raison de son montant.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- AUTORISE le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de repas pour une durée de trois ans, avec allotissement, défini de la façon suivante : repas pour les enfants de crèche, repas pour les enfants scolarisés et repas pour les personnes âgées
- AUTORISE le Président à mettre en place les différentes procédures
- AUTORISE le président à signer tous les documents relatifs à ces marchés

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SACAB DANS LE CADRE DE LA REPRESENTATION - SUBSTITUTION RELATIF A LA COMPETENCE ANC

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires que dans le cadre de la compétence SPANC partagé avec le SACAB (Syndicat d'Assainissement de Chézy, Azy, Bonneil) pour la partie substitution, représentation, il est nécessaire de désigner deux délégués.

Se portent candidats : Monsieur Béreaux, Madame Riboulot, Monsieur Rey.

Monsieur Fourré propose de voter.

Après en avoir voté à bulletins secrets, le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins : **42**

À déduire : bulletins blancs : 8 – bulletins nuls : 0 : **8**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **35**

Majorité absolue : **18**

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Claude Béreaux: **10 voix**
- Madame Marie-Christine Riboulot: **27 voix**
- Monsieur Marc-Hervé Rey: **23 voix**

- DESIGNNE, Madame Marie-Christine Riboulot et Monsieur Marc-Hervé Rey représentants de la Communauté de Communes au SACAB, ces derniers ayant obtenu la majorité absolue.

REPARATION DU TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A CHEZY SUR MARNE

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires que la commune de Chézy sur Marne a demandé que la Communauté de Communes répare les dégâts au niveau du terrain qui accueille les gens du voyage.

Après un premier devis comprenant la réparation de l'ensemble de l'entourage, le devis a été revu uniquement sur les parties réellement abimées.

Nous sommes passés de 8 447.72 € à 3 147.77 € TTC.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de prendre en charge les travaux suite aux dégradations occasionnées par les gens du voyage
- DECIDE de faire intervenir l'association ARBRES pour un montant de 2 570.80 €
- ACCEPTE le devis de fournitures de Gedimat Bray d'un montant de 639.97 € TTC
- AUTORISE le président à engager les travaux

DEMANDE DE SUBVENTION CDDL

1^{er} projet :

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires que dans le cadre de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires avec les nouveaux rythmes scolaires, il a été réfléchi à une nouvelle organisation du pôle enfance – jeunesse, à savoir intégrer tous les agents dans un bureau unique puisque ce sont les mêmes enfants qu'ils côtoieront à des âges différents.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DEMANDE une subvention au titre du CDDL à hauteur de 40% d'un montant de travaux et d'acquisition de mobilier de 16 295.05 € HT soit 6 518.02 € de CDDL
- AUTORISE le président à engager les travaux et les acquisitions

2^{ème} projet :

Monsieur Fourré rappelle aux conseillers communautaires qu'il a été inscrit dans le budget l'acquisition d'une machine de mise sous pli des lettres pour la redevance incitative.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DEMANDE une subvention au titre du CDDL à hauteur de 40% d'un montant d'acquisition d'une machine de mise sous pli de 3 083 € HT soit 1 233.20 € de CDDL
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande
- AUTORISE le président à engager l'acquisition

3^{ème} projet :

Monsieur Fourré rappelle aux conseillers communautaires qu'il a été inscrit dans le budget l'acquisition de conteneurs semi enterrés avec la réalisation des travaux d'installation, des colonnes aériennes et des bacs OM.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DEMANDE une subvention au titre du CDDL à hauteur de 40% d'un montant l'acquisition de conteneurs semi enterrés avec la réalisation des travaux d'installation, des colonnes aériennes et des bacs OM de 163 926.87 € HT soit 65 570.75 € de CDDL
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande
- AUTORISE le président à engager les travaux et les acquisitions

4^{ème} projet :

Monsieur Fourré rappelle aux conseillers communautaires qu'il a été inscrit dans le budget la réalisation d'une porte dans le pôle administratif.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DEMANDE une subvention au titre du CDDL à hauteur de 40% d'un montant de réalisation d'une porte de 2 300.00 € HT soit 920 € de CDDL.

- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande
- AUTORISE le président à engager les travaux

5^{ème} projet :

Monsieur Fourré rappelle aux conseillers communautaires que le portail de la plateforme de Lucy le Bocage a été dérobé, il est nécessaire de le remplacer.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DEMANDE une subvention au titre du CDDL à hauteur de 40% d'un montant de remplacement de portail de 2 410.00 € HT soit 964 € de CDDL.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes
- AUTORISE le président à engager les travaux

6^{ème} projet :

Monsieur Fourré rappelle aux conseillers communautaires que dans le cadre de la mise aux normes accessibilité, il a été inscrit dans le budget du service social le remplacement des sols du couloir de l'étage et une partie du hall autour de l'ascenseur pour un montant de 9 443.70 € HT.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DEMANDE une subvention au titre du CDDL à hauteur de 40% d'un montant de remplacement des sols du couloir de l'étage et une partie du hall autour de l'ascenseur dans le cadre de la mise aux normes accessibilité de 9 443.70 € HT soit 3 777.48 € de CDDL.- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes
- AUTORISE le président à engager les travaux et les acquisitions

CREATION DE POSTES

Monsieur Fourré fait savoir qu'il est nécessaire de créer 80 postes pour les rythmes scolaires, 1 poste d'agent social à 15 heures hebdomadaires pour le portage de repas, 1 poste d'apprenti et 1 poste en CDI à 35 heures.

Monsieur Fourré propose que les conseillers communautaires se positionnent sur le fait de fermer complètement la porte au recrutement des enseignants ou pas.

Sur 42 votants, 6 souhaitent fermer la porte complètement, 3 s'abstiennent.

Par conséquent, il est proposé d'ouvrir de préférence les postes aux gens qui n'ont pas de travail et de compléter le cas échéant par des enseignants s'il manque des encadrants.

Il est proposé de créer ces postes.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour à l'exception du vote pour les 80 postes où il y a une abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de créer un poste d'agent social de 2^{ème} classe à 15 heures hebdomadaires
- DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires en CDI

- DECIDE de créer 80 postes d'agents à différents grades et échelons contractuel sur des temps horaires adaptés au besoin du service
- DECIDE de créer un poste d'apprenti
- AUTORISE les heures complémentaires
- MODIFIE le tableau des effectifs
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces créations de postes

LANCEMENT DU MAPA POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REPARATION DE L'ESPACE MULTI-ACCUEIL

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires que des malfaçons liées à l'isolation des locaux sont apparues sur le bâtiment du multi accueil rapidement après sa construction. Une procédure auprès de l'assureur a été lancée dans le cadre de la Dommage-Ouvrage.

Nous avons eu un accord de prise en charge du montant total des travaux.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de lancer un MAPA pour la réalisation de travaux de réparation de l'espace multi-accueil suite à des malfaçons
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce MAPA

RAPPROCHEMENT DE LA REGION PICARDIE A CELLE DE LA CHAMPAGNE-ARDENNE

----) Délibération adoptée (41 voix pour – 1 abstention)

Motion

Vu l'article L 21-21-29 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de poursuivre la réforme territoriale visant à clarifier tant l'organisation de nos régions, que les compétences exercées par l'Etat et les différentes collectivités,

Considérant les annonces du Président de la République sur le redécoupage des régions et notamment celles concernant la fusion de la Région Picardie avec la Région Champagne-Ardenne,

Considérant la cohérence économique notamment sur le plan agro-industriel, nos deux territoires constituent déjà le premier pôle européen dans le domaine des bioraffineries, et l'industrie agro-alimentaire qui y est particulièrement puissante,

Considérant la cohérence vis-à-vis de l'appellation champagne, car le vignoble champenois s'étend jusque dans l'Aisne,

Considérant les deux de grands moyens de communication (autoroutes, TGV), aux portes de grands marchés dont l'Ile de France, elles ont une place de choix dans le nord-est européen,

Considérant que certaines villes ont déjà des réflexions communes sur le devenir de leur territoire. C'est le cas du G10 qui regroupe dans un projet de pôle métropolitain Reims, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Épernay, Reims, Sedan et Vitry-le-François pour la Champagne-Ardenne et en Picardie, Château-Thierry Soissons et Laon.

Les élus de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne

- affirment leur volonté de voir aboutir une réforme territoriale cohérente et de nature à bénéficier tant aux territoires, qu'à leurs habitants,
- exigent que leurs voix d'élus de proximité, attentifs aux besoins de leurs territoires et aux attentes de leurs concitoyens, soient entendues au plus haut niveau de l'Etat,

- soutiennent fermement la décision d'une fusion entre les Région Picardie et Champagne-Ardenne.

Il a été procédé à un vote (39 votants, 38 voix pour, 1 abstention)

Monsieur Fourré indique aux conseillers communautaires qu'il proposera une autre motion relative à la défense des départements lors du prochain conseil.

REMBOURSEMENT A MONSIEUR PLATEAUX D'UN BILLET DE TRAIN POUR UN AGENT

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires que le conseil de développement organise une visite dans le sud afin de voir un site de fabrication des pellets de bois. Il sera accompagné d'un agent.

Il est prévu un aller-retour sur la journée par TVG.

La difficulté est de régler le billet de train, par conséquent, Monsieur Plateaux a avancé les fonds pour l'agent qu'il faut lui rembourser.

Monsieur Plateaux prend en charge personnellement son billet de train.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- ACCEPTE de rembourser à Monsieur Plateaux, le billet de train, qu'il a avancé pour l'agent qui l'accompagne sur une visite de site d'un montant de 155 €

- AUTORISE le Président à émettre le mandat

AUGMENTATION DU MONTANT DE LA REGIE D'AVANCES POUR LES CAMPS ADOS

Monsieur Fourré informe les conseillers communautaires que la Communauté de Communes a mis en place une régie d'avances pour l'ALSH en 2004 notamment pour la gestion des camps extérieurs.

Avec l'ouverture des camps ados, il est nécessaire de prévoir un montant plus élevé permettant aux agents de pouvoir faire des courses avec des produits frais, régler les pleins d'essence, les frais d'autoroutes et toutes autres dépenses indispensables pour le bon fonctionnement de ces camps.

Il est proposé de l'abonder à hauteur de 1 500 € par an.

Il faut savoir que les agents doivent fournir des factures ou des tickets pour l'utilisation de ces fonds et que ces derniers ne sont utilisés que dans le cadre des besoins.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (42 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de fixer la régie d'avances des activités CLSH à 1 500 € annuels à compter du 1^{er} juillet 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.